



Adresse de correspondance :
FHBX
176 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
neuilly@fhbz.eu
tel : 01 40 97 05 41
→ www.fhbz.eu

Bayonne | Bordeaux
Boulogne-sur-Mer
Brive-la-Gaillarde
Évry-Courcouronnes
La Canourgue | Le Havre
Libourne | Louviers
Lyon | Mont-de-Marsan
Montpellier | Neuilly-
sur-Seine | Pau
Perpignan | Rodez | Rouen

Associés

Hélène Bourbouloux
Jean-François Blanc | Gaël
Couturier | Cécile Dür
Nathalie Leboucher | Sylvain
Hustaix | Benjamin Tamboise
Charlotte Fort | Alicia Alves
Éric Samson | Théophile
Fornacciari

Chargés de mission

C. Arbona | J. Bardet
M. Béard | O. Billant
A. Binet | B. Bizot
M. Camusat | H. Coutaud
M. Cormont | K. Couteau
N. Delamare | M. Dutreil
Y. Grégoriades | S. Gsell
L. Horellou | M. Huerga
E. Jaques | M. Jacquet
M. Julien | E. Labrunie
S. Laugel | D. Lemoine
V. Lemerle | H. Locqueville
C. Loupias | G. Malandain
K. Malavielle | C. Mariage
C. Martineau | S. Mikou
S. Navet | E. Obert
M. Pauzes | C. Petitclair
F. Raybaud | S. Richer
S. Roudil | C. Ruaud
M. Snyers | S. Touron
E. Trinque | R. Vigier
A. Zirah

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

A l'attention de Monsieur le Ministre en charge de l'économie, des Finances et de l'industrie,

139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Neuilly-sur-Seine, le 29 octobre 2024

N/RÉF : Remise du Rapport sur l'échec et le rebond entrepreneurial
HB/BV

Monsieur le Ministre,

Le Groupe de Travail sur l'échec et le rebond entrepreneurial, dont la présidence m'a été confiée, a l'honneur de vous remettre son rapport. Ce document, fruit d'une réflexion collective et approfondie, répond à la commande formulée par Madame Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, dans le cadre de son engagement à déstigmatiser l'échec entrepreneurial et à faciliter le rebond des entrepreneurs en difficulté.

Créé avec pour mission de formuler des propositions concrètes pour dédramatiser l'échec et encourager la résilience entrepreneuriale, le rapport de ce groupe de travail met en lumière les obstacles culturels, juridiques et financiers qui freinent l'innovation et la prise de risque en France. L'échec entrepreneurial reste souvent perçu comme un échec personnel et irrémédiable, tant par les entrepreneurs que par la société, ce qui limite la dynamique entrepreneuriale.

Le rapport propose ainsi un ensemble de recommandations visant à créer un environnement plus favorable au rebond des entrepreneurs en difficulté, tout en s'inscrivant dans la volonté de l'État de soutenir l'esprit d'entreprendre, comme l'a affirmé Madame Grégoire lors du lancement du groupe de travail le 23 avril 2024.

Principaux constats :

- Stigmatisation culturelle :** L'échec entrepreneurial en France est souvent perçu comme un échec personnel, dissuadant la prise de risque et l'innovation.
- Obstacles juridiques et financiers :** Le cadre juridique, notamment les procédures collectives, est jugé trop punitif, complexe et long, ce qui limite les possibilités de rebond rapide pour les entrepreneurs, lesquels ne bénéficient d'aucune assistance financière pour les accompagner dans cette période de répit.
- Soutien institutionnel et éducatif insuffisant :** Les dispositifs actuels sont trop limités, et l'éducation ne prépare pas suffisamment à voir l'échec comme une opportunité d'apprentissage. Les compétences acquises suite à un échec entrepreneurial ne sont pas valorisées.

Bayonne | Bordeaux
Boulogne-sur-Mer
Brive-la-Gaillarde
Évry-Courcouronnes
La Canourgue | Le Havre
Libourne | Louviers
Lyon | Mont-de-Marsan
Montpellier | Neuilly-
sur-Seine | Pau
Perpignan | Rodez | Rouen

Propositions prioritaires :

Bloc juridique et financier :

- **Rémunération pendant la liquidation** : Afin de faciliter la phase de transition du dirigeant entre l'échec et son rebond, il apparaît nécessaire d'accompagner financièrement une « phase de répit », qui est une phase indispensable d'atterrissage et de réalisation, en général pendant la phase de liquidation judiciaire. A cet effet, il est proposé, en collaboration avec l'AGS (Association pour la Gestion du Régime de Garantie des Créances des Salariés), de permettre une rémunération limitée à 3 mois de salaire au dirigeant et financée par l'AGS, en cas d'indisponibilité de fonds de la liquidation judiciaire. Ce soutien financier serait conditionné à la coopération active des entrepreneurs dans les opérations de liquidation.
- **Extension et simplification de l'Allocation Travailleur Indépendant (ATI)** : Dans la même optique de soutien financier de la phase de répit, il est proposé de réformer l'ATI afin d'élargir les critères d'éligibilité et rehausser le montant à un niveau qui permette de couvrir les besoins essentiels des entrepreneurs pendant une période de trois mois, lorsque les autres ressources sont insuffisantes.
- **Suspension de l'exercice des cautions personnelles** : Mettre en place en liquidation judiciaire une période de suspension de l'exécution pendant laquelle les cautions personnelles ne peuvent être appelées (comme pendant le redressement), afin de donner aux entrepreneurs un délai pour stabiliser leur situation (3 à 6 mois).
- **Modification du régime juridique du crédit-bail** : Aligner le régime juridique du crédit-bail sur celui des prêts bancaires, en suspendant le paiement des échéances pendant la période d'observation de quelques mois en redressement judiciaire et en restructurant le crédit comme tout crédit dans le cadre du plan, afin de faciliter le redressement de l'entreprise.
- **Réforme du code de commerce** : Réduire ou éliminer les sanctions pour les entrepreneurs en cas d'échec pour des raisons indépendantes de leur volonté, et raccourcir les délais de prescription des actions en responsabilité à un an.
- **Création de fonds de soutien** : Mettre en place des fonds spécifiques, via Bpifrance et des initiatives régionales, pour soutenir les entrepreneurs dans leur relance après un échec.

Bloc communication et éducation :

- **Création d'une "Journée du Rebond"** : Organiser un événement national pour promouvoir une communication positive sur l'échec entrepreneurial, en valorisant les histoires de résilience et de succès après un échec.

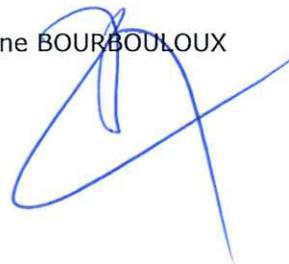
Bayonne | Bordeaux
Boulogne-sur-Mer
Brive-la-Gaillarde
Évry-Courcouronnes
La Canourgue | Le Havre
Libourne | Louviers
Lyon | Mont-de-Marsan
Montpellier | Neuilly-
sur-Seine | Pau
Perpignan | Rodez | Rouen

- **Modification de la sémantique** : Réformer la terminologie des procédures collectives, par exemple remplacer les termes « faillite » et « liquidation » par des termes moins stigmatisants et plus neutres.
- **Formation et certification** : Introduire des certifications qui valident les compétences acquises à travers l'expérience entrepreneuriale, y compris les échecs.
- **Intégration dans les programmes scolaires** : Encourager l'apprentissage par l'échec à travers des études de cas et des modules d'entrepreneuriat dans les écoles et les universités.

En espérant que ce rapport nourrira les réflexions et réformes à venir sur ces sujets cruciaux pour le développement d'un écosystème entrepreneurial résilient en France, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération ces propositions pour de futures réformes en matière d'entrepreneuriat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes salutations respectueuses.

Hélène BOURBOULOUX



P.J : Rapport